

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 5 mars 2013 fixant le programme du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes et du certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes

NOR : JUSC1209023A

La garde des sceaux, ministre de la justice, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre des outre-mer,

Vu le code de commerce, notamment ses articles A. 822-1-1 et A. 822-6 ;

Vu l'avis en date du 29 septembre 2011 de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La partie Arrêtés du code de commerce est modifiée conformément aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Art. 2. – Au livre VIII, l'annexe 8-7 est remplacée par les dispositions suivantes :

« ANNEXE 8-7

FIXANT LE PROGRAMME DU CERTIFICAT D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article A. 822-6, le programme des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes est fixé conformément à la présente annexe.

Le programme des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes suppose connu celui des épreuves du certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes.

ADMISSIBILITÉ

Première épreuve

Comptabilité et audit

I. – *Comptabilité financière, comptabilité de gestion et contrôle de gestion*

A. – Comptabilité financière :

Les articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les principes et les normes comptables, leurs sources et organismes émetteurs.

Le plan comptable général.

Les normes comptables internationales.

Les comptes consolidés.

L'évaluation des entreprises.

Les fusions.

La publicité des comptes annuels.

B. – Comptabilité de gestion et contrôle de gestion :

L'analyse des coûts et politiques des prix : les coûts complets et les coûts partiels.

L'analyse des coûts et gestion des écarts : imputation rationnelle des charges fixes et coûts préétablis, différentes analyses d'écarts.

L'analyse des coûts et les mesure des performances : prix de cession internes, comptes de surplus, tableaux de bord.

L'analyse des coûts et le contrôle interne.

La démarche budgétaire et les comptes prévisionnels, simulations et point mort.

L'articulation budget et stratégie.

II. – *Cadre d'exercice de la profession de commissaire aux comptes*

A. – Cadre général :

Le marché de l'audit.

Les différentes missions et leurs acteurs.

Les objectifs de l'audit et des autres missions avec assurance.

Le cadre normatif des interventions du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable.

Les missions normalisées du commissaire aux comptes et de l'expert comptable.

Les limites inhérentes au contrôle légal de comptes.

B. – Cadre légal et institutionnel :

Le Haut Conseil du commissariat aux comptes.

L'organisation de la profession de commissaire aux comptes : la compagnie nationale des commissaires aux comptes, les compagnies régionales des commissaires aux comptes.

Les conditions d'accès à la profession de commissaire aux comptes.

L'organisation et les conditions d'accès à la profession d'expert-comptable.

III. – *Modalités d'exercice de la profession de commissaire aux comptes*

Les différents modes d'exercice de la profession (exercice individuel, exercice en société, exercice en réseau).

La nomination, la lettre de mission et la cessation des fonctions du commissaire aux comptes.

La rémunération.

IV. – *Ethique, déontologie et indépendance*

Le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Les autres règles relatives à l'indépendance du commissaire aux comptes.

Le code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable.

Le code de déontologie des professionnels comptables de l'International Federation of Accountants.

V. – *La mission du commissaire aux comptes*

A. – Textes applicables :

Les textes légaux et réglementaires gouvernant la mission du commissaire aux comptes.

Les normes d'exercice professionnel.

Les normes internationales d'audit (ISA).

Les bonnes pratiques professionnelles identifiées par le Haut Conseil du commissariat aux comptes.

Pratiques professionnelles adoptées par la CNCC.

B. – Notion de contrôle légal des comptes et méthodologie :

Les principes fondamentaux (approche par les risques et émission d'une opinion motivée).

Les techniques de contrôle.

C. – Phases de la démarche de contrôle légal des comptes :

L'acceptation et la poursuite de la mission.

La connaissance de l'entité et de son environnement et l'évaluation du risque d'anomalies significatives.

Le plan de mission.

Les procédures d'audit mises en œuvre par le commissaire aux comptes à l'issue de son évaluation des risques.

La synthèse de la mission et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés.

La communication avec les organes mentionnés à l'article L. 823-16 du code de commerce.

La documentation des travaux et la supervision.

VI. – *Autres missions*

A. – Vérifications et informations spécifiques :

Le domaine des vérifications spécifiques : délimitation par la loi et nature des vérifications et informations.
La communication des constatations faites lors des vérifications spécifiques aux organes mentionnés à l'article L. 823-16 du code de commerce.

B. – L'examen limité : définition et objectifs, méthodologie et techniques.

C. – Interventions définies par conventions et DDL (diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes).

D. – Interventions définies par la loi ou le règlement :

Les interventions consécutives à des opérations particulières décidées par la société : opérations concernant le capital social ; opérations concernant les dividendes ; opérations de transformation ; autres opérations.

Les interventions consécutives à des événements survenant dans la société : révélation des faits délictueux ; obligations du commissaire aux comptes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; procédure d'alerte ; autres événements.

E. – Missions particulières :

Le commissariat aux apports.

Le commissariat à la fusion.

Les autres missions particulières.

F. – L'audit légal dans certaines entités et dans des contextes spécifiques : audit d'une banque, d'une compagnie d'assurance, d'une association, d'une entité d'intérêt public, des comptes consolidés.

VII. – *Audit des systèmes d'information*

A. – Risques liés à l'environnement informatisé du traitement de l'information :

L'environnement de l'auditeur : connaissance des obligations légales et des normes professionnelles.

Contrôle des comptes des entités informatisées.

Risques d'audit.

Normes professionnelles nationales et internationales.

Obligations légales et réglementaires.

Séparation de fonction et direction des systèmes d'information.

La direction des systèmes d'information : mission, organigramme et tableau de bord.

La fonction informatique dans les petites organisations.

Stratégie informatique, élément de politique générale.

Alignement de la stratégie informatique sur la stratégie métier.

Le schéma directeur informatique : définition, évolution, communication sur le schéma directeur.

Plan informatique et démarche de planification informatique.

Cartographie du système d'information.

Risques liés aux architectures applicatives.

Risques liés aux architectures techniques.

Identifier les principales architectures techniques : client-serveur, médiateur, transactionnel, intégration, portail.

Risques et enjeux d'un projet.

Analyse des conditions de lancement d'un projet : place du projet dans la stratégie, périmètre dans son application, organisation du projet.

Conditions pouvant conduire à l'échec et mesures préventives et correctives utilisables : analyse et gestion des risques, intégration des risques dans les contrats.

Risques liés à la mise en œuvre des progiciels de gestion intégrés.

Couverture fonctionnelle.

Evolution technologiques.

B. – Risques liés aux applicatifs :

Risques liés à la mise en œuvre d'un projet :

Cahier des charges.

Cycle de vie d'un projet : prévision, planification et ordonnancement.

Plan d'assurance qualité : normes sur la qualité du logiciel, méthode de conduite de projets, méthode d'amélioration des processus.

Suivi et contrôle des coûts et des délais : analyse des écarts (de planning, budgétaires).

Tests : jeux d'essai, site pilote, test en situation réelle, qualification, recette.

Déploiement d'une solution et formation des utilisateurs.

Risques liés au cycle de vie d'un progiciel de gestion intégré :

Expression des besoins.

- Choix de solution.
- Mise en place.
- Exploitation de la solution.
- Évaluation des systèmes de gestion intégrés.

Risques liés aux actions de maintenance :

- Maintenance corrective.
- Maintenance évolutive.
- Contrat de maintenance.
- Tierce maintenance applicative.

C. – Audit de performance de la fonction informatique :

Définition d'indicateurs : indicateurs de performance et qualité.

Évaluation des projets informatiques : évaluation des coûts et avantages des projets informatiques, critères de sélection des projets.

Le contrat de service :

- Objectifs et contraintes du contrat de service.
- Élaboration du contrat.
- Mise en œuvre du contrat.
- Les coûts et leur analyse.

Les budgets :

- Budget de fonctionnement de la fonction informatique.
- Facturation en interne de l'utilisation des ressources informatiques.

D. – Audit de sécurité des systèmes informatiques :

Évaluation des architectures de confiance : infrastructure à clé publique, certificat numérique, signature électronique.

Niveau de surveillance et de prévention : surveillance des processus, protection juridique, assurances et garanties (légales et contractuelles).

Matérialité de la piste d'audit : critère de matérialité de la piste d'audit, présence de la piste d'audit.

E. – Audit assisté par ordinateur :

Élaboration de transactions d'audit assisté par ordinateur :

- Identification des données.
- Récupération des données sur des supports adaptés.
- Identification des moyens de traitement dans l'entité et au cabinet.
- Documentation des travaux.
- Mise en œuvre et formalisation des conclusions.
- Les progiciels d'audit assisté par ordinateur.

VIII. – *Contrôle de qualité*

Le système de supervision publique et ses acteurs.

Le contrôle qualité : contrôles périodiques, contrôles occasionnels, inspections.

Les démarches internes mises en place par les cabinets et les réseaux et le contrôle de qualité au sein du cabinet.

IX. – *Contrôle interne et gestion des risques*

Les notions de risques et d'importance significative.

Les objectifs du contrôle interne.

Les concepts et principes du contrôle interne.

La place de l'appréciation du contrôle interne dans la mission d'audit.

Les techniques d'évaluation du contrôle interne, y compris dans un environnement informatique.

Le rapport sur le contrôle interne.

La communication des faiblesses de contrôle interne.

Le rapport du commissaire aux comptes établi en application des articles L. 225-235 et L. 226-10-1 du code de commerce sur le rapport du président.

Les consultations entrant dans le cadre de diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes portant sur le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

X. – *Responsabilité du commissaire aux comptes*

La responsabilité civile.

- La responsabilité pénale.
- La responsabilité disciplinaire.
- La responsabilité administrative (procédure de sanction de l'Autorité des marchés financiers).

XI. – *Contexte international*

Le cadre communautaire :

- Les normalisateurs internationaux en matière d'audit.
- Les modalités d'application en France des directives européennes et des normes internationales d'audit.
- L'harmonisation internationale des cadres conceptuels de l'audit et des méthodes d'audit : influence des travaux des normalisateurs nationaux sur les normes internationales d'audit.

Deuxième épreuve

Droit et vie des affaires

I. – *Principes fondamentaux du droit privé et organisation judiciaire*

A. – Sources du droit :

- La hiérarchie des normes.
- Les normes juridiques françaises.
- Les normes juridiques communautaires.

B. – Principes fondamentaux du droit des biens :

- La théorie du patrimoine.
- La propriété : propriété individuelle ; propriété collective (indivision, copropriété) ; propriété démembrée (usufruit, nue-propriété, droits d'usage, servitudes) ; transfert de propriété.
- La possession.

C. – La preuve et les prescriptions.

D. – Organisation judiciaire et règlement des conflits :

- Les juridictions civiles, pénales et administratives.
- Les juridictions commerciales et prud'homales.
- L'arbitrage.
- L'expertise judiciaire.

II. – *L'entreprise et ses formes juridiques*

A. – L'entreprise individuelle.

B. – L'entreprise en société :

- La théorie générale du droit des sociétés : le contrat de société ; la personnalité morale.
- Les sociétés civiles et les sociétés commerciales.
- Règles gouvernant la constitution, le fonctionnement, la cession, la dissolution et la liquidation des sociétés.
- Les organes de direction et d'administration, les relations entre les dirigeants et les associés.
- Valeurs mobilières et marchés financiers.
- L'Autorité des marchés financiers (organisation, rôle et pouvoirs).
- Droit des sociétés et gouvernement d'entreprise.
- Les relations entre les dirigeants et les associés.
- Le conseil d'administration, le directoire et le conseil de surveillance : attributions et rôles.
- Dispositifs permettant d'améliorer la transparence du fonctionnement des sociétés.

III. – *L'entreprise et le contrat*

Droit des contrats :

Principes fondateurs du droit des contrats (liberté contractuelle, force obligatoire).
Formation, exécution et sanctions de l'inexécution des obligations contractuelles.
Contrats spéciaux (contrat de vente, contrat d'entreprise, contrat de distribution, contrat de consommation, contrat de travail, contrats internationaux).

Droit commercial général :

Actes de commerce et commerçants ; fonds de commerce.

Droit des entreprises en difficulté :

La prévention des difficultés.

Le traitement des difficultés.

IV. – *Droit du travail et de la protection sociale*

Les relations individuelles du droit du travail.

Les aspects collectifs du droit social.

La protection sociale.

Le contentieux du travail.

V. – *Droit pénal*

Droit pénal général (éléments constitutifs de l'infraction, classification des infractions, identification de la personne responsable, peine).

Procédure pénale (action publique, action civile, instruction préparatoire, jugement et voies de recours).

Droit pénal des affaires et des sociétés (abus de biens sociaux, distribution de dividendes fictifs, présentation ou publication de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle, infraction relative à la constitution et à la dissolution de la société, aux assemblées, au contrôle de la société, aux droits sociaux, aux modifications du capital social, délit d'initiés).

VI. – *Droit de la concurrence*

Contrôle des concentrations en droit interne et communautaire.

Réglementation des pratiques anticoncurrentielles : entente et abus de position dominante en droit communautaire et en droit interne.

La surveillance des comportements : action en concurrence déloyale et réglementation en matière de prix et de facturation.

Le droit des pratiques restrictives : revente à perte, prix imposés et pratiques discriminatoires.

Les aides d'Etat : droit interne, droit communautaire, légalité d'octroi, restitution.

VII. – *Droit fiscal*

Règles de détermination et d'imposition du résultat des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et des sociétés de personnes.

Règles fiscales liées à l'affectation du résultat bénéficiaire ou déficitaire.

Règles fiscales liées à la constitution, la transformation, la transmission, la dissolution et la liquidation des sociétés.

Règles relatives à la TVA : opérations nationales, intracommunautaires et internationales.

Relations avec l'administration fiscale : agrément, rescrit et contrôle fiscal.

Le contentieux de l'impôt.

VIII. – *Droit de l'environnement*

Obligation de communication des entreprises en matière d'environnement.

IX. – *Droit de l'informatique*

Notion de droit de l'informatique et notamment principales règles juridiques régissant l'utilisation d'internet.

X. – *Droit du financement de l'entreprise*

Le régime juridique et fiscal des augmentations et réductions de capital.

Les pactes d'actionnaires.

Le financement par compte courant.

Les garanties du financement : les principales sûretés (cautionnement, gage et hypothèque).

Le financement par recours aux marchés financiers (notion de marché financier, régulation Autorité des marchés financiers, société cotée, instruments financiers, régime juridique et fiscal du financement à long et moyen terme, financement structuré et titrisation).

XI. – *Droit des groupements*

La structure juridique, fiscale et sociale du groupe.

Droit du travail appliqué aux groupes.

Régimes fiscaux de groupe et traitement fiscal des opérations internes aux groupes.

Droit des sociétés et régime fiscal applicable aux prises de participations et à la détention de participations dans le capital d'autres sociétés ou groupements.

Règles juridiques, fiscales et sociales gouvernant certains modes de coopération interentreprises : groupement d'intérêt économique, groupement européen d'intérêt économique, location-gérance, contrats d'intérêts communs.

Règles juridiques, fiscales et sociales relatives aux opérations de restructuration (fusions, scissions, apports partiels d'actifs, transmissions universelles de patrimoine, etc.).

XII. – *Les organisations à but non lucratif*

Aspects juridiques, fiscaux et sociaux des associations et autres organismes à but non lucratif.

Troisième épreuve

Economie, finance et management

I. – *Economie*

A. – Fondamentaux :

Les grands courants de l'histoire de la pensée économique et les principaux faits économiques et sociaux du XIX^e siècle à nos jours.

L'économie de marché : son fonctionnement et ses imperfections.

Le financement et la mondialisation de l'économie.

Les politiques publiques et la régulation de l'économie.

B. – Economie d'entreprise :

Les fonctions de l'entreprise : fonction commerciale, production, recherche et développement, approvisionnement, personnel, administration, comptable et financière, contrôle de gestion.

II. – *Finance*

A. – Analyse et gestion financières :

L'analyse de la situation financière (résultat, structure, risques financiers).

La gestion financière à court terme (budget prévisionnel de trésorerie et tableau des flux de trésorerie, bilan et compte de résultat prévisionnels, modes de financement des besoins à court terme et de trésorerie).

La gestion financière à moyen et long terme (stratégie financière, principaux modes de financement, plan de financement).

B. – Outils de gestion informatisés :

Connaissance générale de la fonction informatique.

Connaissance de base des systèmes d'information, et notamment des systèmes d'exploitation et des progiciels de gestion.

C. – Méthodes quantitatives et mathématiques appliquées :

Statistique descriptive (séries statistiques à une et à deux variables, indices).

Probabilités, sondages et échantillonnages.

Mathématiques financières.

III. – *Management*

La théorie des organisations.

Éléments fondamentaux de stratégie.
Comportement humain dans l'organisation.
Communication interne et externe.
Décision, direction, animation.

Quatrième épreuve

Epreuve de synthèse

Cette épreuve portant sur l'ensemble des matières du programme des épreuves d'admissibilité est destinée à apprécier les qualités de réflexion et de rédaction des candidats.

ADMISSION

Première épreuve

Entretien avec le jury

Le programme de l'épreuve orale d'entretien avec le jury porte sur l'exercice professionnel du commissariat aux comptes et ses obligations déontologiques ; elle prend appui sur un commentaire de texte.

Deuxième épreuve

Anglais appliqué à la vie des affaires

Les aptitudes évaluées par l'épreuve orale d'anglais appliqué à la vie des affaires sont les suivantes :

Comprendre et commenter, en anglais, des documents de la vie des affaires tels que des textes, graphiques et tableaux tirés de revues ou d'un rapport annuel d'entreprise.

Présenter une note de synthèse, en français ou en anglais, à partir de documents en anglais concernant la vie des affaires.

Commenter en anglais un document commercial de base : lettre, devis, bon de commande, etc. »

Art. 3. – Au livre VIII, il est ajouté, après l'annexe 8-8, une annexe 8-9 ainsi rédigée :

« ANNEXE 8-9
(annexe à l'article A. 822-1-1)

FIXANT LE PROGRAMME DU CERTIFICAT PRÉPARATOIRE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article A. 822-1-1, le programme des épreuves du certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes est fixé conformément à la présente annexe :

ADMISSIBILITÉ

Première épreuve

Comptabilité

I. – Introduction

A. – Histoire, définition et rôle de la comptabilité :

Diversité dans le temps et dans l'espace des modèles comptables.

Les relations comptabilité-économie.

Les relations comptabilité-droit.

Les comptes consolidés.

B. – Normalisation et réglementation comptable :

La normalisation : définition et limites.

Le plan comptable général : principes comptables, nomenclature, systèmes de comptes (abrégé, de base, développé).

Les normes comptables internationales.

C. – La profession comptable :

Aperçu sur l'organisation de la profession comptable française : expert-comptable, commissaire aux comptes, comptable salarié, comptable public ; les organisations professionnelles (historique, rôle et organisation de l'ordre des experts-comptables et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes).

L'éthique professionnelle : ses principaux critères (indépendance, compétence, intégrité, objectivité, confidentialité) et les relations entre professionnels.

Le rôle de la profession comptable dans la normalisation comptable.

II. – *La méthode comptable*

A. – Analyse des opérations en flux et en stocks :

Les flux et les stocks.

Les comptes.

B. – Le mécanisme de la partie double :

Le principe de la partie double et les conséquences de son application ; les écritures comptables.

C. – Les contrôles comptables et les documents de synthèse :

Le regroupement dans les comptes.

La classification comptable : actif, passif ; charges, produits.

L'établissement d'une balance.

Première approche des comptes annuels.

III. – *Analyse comptable des opérations courantes*

A. – Opérations avec les clients, les fournisseurs, les prestataires divers, le personnel et les organismes sociaux, les banques, les administrations :

Les achats et les ventes de biens et de services (y compris les modalités de crédit et de règlement).

La rémunération du personnel : principales composantes du bulletin de paie, comptabilisation de la paie et des taxes et cotisations sociales assises sur les salaires.

Le suivi du compte banque.

La comptabilisation de la déclaration de TVA et de l'impôt sur les bénéfices.

B. – Opérations d'investissement et de placement :

Les immobilisations : définition et typologie.

L'entrée d'immobilisations : acquisition à titre onéreux et à titre gratuit, immobilisations produites par l'entreprise.

Les valeurs mobilières de placement : acquisition, cession et comptabilisation des revenus.

C. – Opérations de financement :

Les capitaux propres.

L'emprunt bancaire et l'emprunt obligataire.

IV. – *Travaux d'inventaire*

A. – Opérations d'inventaire :

Principes d'évaluation à l'inventaire.

Inventaire intermittent et variation des stocks.

Amortissements.

Dépréciations.

Provisions.

Ajustements de charges et de produits.

Prise en compte des variations de change.

Cessions d'immobilisations.

B. – Passage d'un exercice à l'autre :

Principe de séparation des exercices.

Clôture et réouverture des comptes.

Notion d'affectation du résultat.

V. – *Organisation pratique de la comptabilité*

A. – Les pièces comptables et la preuve :

Les contraintes légales sur l'établissement et la conservation des pièces et documents comptables.

La dématérialisation des supports d'information.

B. – Organisation et contrôles comptables :

Règles générales d'établissement des comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe.

Documents liés à la prévention des difficultés des entreprises.

VI. – *Technique comptable approfondie*

A. – Evaluation des actifs et des passifs :

Principes d'évaluation des actifs et des passifs : à l'entrée, à la clôture de l'exercice et à la sortie.

Application des règles d'évaluation aux immobilisations incorporelles et corporelles : détermination de la valeur d'entrée, incorporation de frais et charges, cas spécifiques (échanges, redevances annuelles, rentes viagères, clause de réserve de propriété, sinistre et expropriation).

Opérations de location-financement.

Opérations de recherche-développement.

Logiciels et sites internet.

Stocks et en-cours.

Subventions.

Abandons de créances.

Actifs et passifs en monnaies étrangères.

Titres.

Intéressement et participations des salariés.

B. – Rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice : situations particulières :

Provisions.

Engagements financiers et passifs financiers.

Abonnement des charges et des produits.

Evénements postérieurs à la clôture.

Contrats à long terme.

Changements de méthodes comptables.

Actifs et passifs en monnaies étrangères.

Titres.

Intéressement et participation des salariés.

C. – Comptabilisation des capitaux permanents :

Le capital et ses variations : apports initiaux, augmentation, réduction.

L'affectation du résultat.

Les provisions réglementées.

Les dettes financières (emprunts bancaires et obligataires, autres fonds propres, comptes d'associés).

D. – Introduction à la consolidation des comptes :

Notion de groupe.

Pourcentage d'intérêt, pourcentage de contrôle.

Périmètre de consolidation.

Présentation des méthodes de consolidation.

E. – Introduction à l'audit légal des comptes :

Le commissaire aux comptes et ses missions.

Notions de contrôle interne, d'élément probant et de contrôle par sondage.

Deuxième épreuve

Systèmes d'information de gestion et techniques quantitatives de gestion

I. – Système d'information et fonctions d'organisation

A. – Information et système d'information :

L'information : nature, caractéristiques, qualité, représentation.

La théorie systémique des organisations.

Le système d'information : définition, rôle, composantes.

Direction du système d'information.

Utilisateurs, informaticiens, gestionnaires, experts.

Architecture d'un système d'information : matériels et logiciels, réseaux, téléinformatique, mode d'exploitation et de traitement, organisation centralisée et décentralisée, infogérance, tierce maintenance.

B. – Le secteur informatique :

Caractéristiques du secteur.

Constructeurs, éditeurs, conseils, SSII.
Associations professionnelles.

C. – Modélisation et analyse du processus :

Démarche générale d'informatisation : schéma directeur, étude préalable, principales étapes de l'informatisation.

Fonction, organisation, processus.

Processus clés d'une entreprise.

Caractéristiques et modélisation des processus :

Les différentes approches en modélisation, l'incidence des modes de production sur la modélisation des processus (série unitaire, ateliers spécialisés, lignes de production ou d'assemblage, processus continu).

Principes de simulation de processus.

D. – Les progiciels de gestion :

Progiciels horizontaux (par profession) et verticaux (par fonction).

Notions de base sur les progiciels de gestion de la chaîne logistique, progiciel de gestion de production, progiciel de gestion commerciale, progiciel de paye.

Introduction aux progiciels de gestion intégrés (PGI).

E. – Introduction aux systèmes décisionnels :

Système d'information d'aide à la décision (SIAD).

Entrepôts et forage de données.

Extraction des connaissances par les données (ECD).

II. – *Matériels, réseaux et sécurité informatique*

A. – Matériels et réseaux :

Le micro-ordinateur et son architecture :

Les périphériques et leur évolution.

Les réseaux et leur architecture.

L'architecture client-serveur : principes fonctionnels et évolution.

Protocoles : protocole TCP/IP, protocoles d'application internet.

Services et organisation d'un réseau :

Réseau et sous-réseau, domaine et sous-domaine.

Les différents types de réseaux.

Les types de liaison d'un poste de travail au réseau.

L'organisation d'un réseau local.

Les services réseaux.

Caractéristiques fonctionnelles des serveurs : commutateurs, concentrateur, routeur.

Les formats d'échange : format propriétaire, langage à balise, format de message.

B. – Sécurité informatique :

Principes de sécurité informatique.

Risques informatiques, prévention des risques, droit d'accès.

Responsable sécurité.

Sécurité du poste de travail : outils et procédures de protection, de sauvegarde et de restauration de données.

Réglementation sur l'utilisation des données.

Protection juridique des logiciels.

Commission nationale informatique et libertés.

III. – *Modélisation à l'aide de logiciels*

A. – Avec un tableur :

Modélisation à l'aide d'une feuille de calcul :

Fonctions avancées du tableur, macro-fonctions et fonctions personnalisées.

Éléments d'algorithmique et de langage variables (nom, type, valeur), procédures algorithmiques (alternatives, itératives, choix).

Programme simple.

Audit d'une feuille de calcul : contrôle des objectifs, de la documentation, de l'intégrité et de l'évolutivité.

B. – Avec une base de données :

Interprétation du domaine de gestion décrit (données, dépendances fonctionnelles, règles de gestion).

Systèmes de gestion de bases de données relationnelles.
Schéma relationnel.
Module d'un système de gestion de base de données : écrans, états, formulaires.
Requêtes et opérateurs associés.
Importation et exportation de données.

IV. – *Les logiciels métiers*

A. – La gestion comptable et financière :
Paramétrage d'un logiciel comptable, modes de saisie.
Production d'états intermédiaires et de synthèse : production et contrôle d'états courants (balance, journaux, documents de synthèse, liasse fiscale).
Gestion des immobilisations : acquisition d'immobilisations avec distinction par composants, plan d'amortissement, cession.
Gestion de trésorerie : budget et situations de trésorerie.
Gestion de cabinet : gestion de missions (définition, paramétrage, lettre de mission), gestion des temps et des budgets, suivi de dossier.

B. – Dématérialisation et téléprocédures :

L'échange de données informatisées :

- Transfert de données fiscales et comptables (TDFC).
- Transfert de données sociales (TDS).
- Facturation électronique (aspect technique et légal).
- La signature électronique : principes juridiques et techniques de la signature électronique.
- Bureau virtuel.
- Outils nomades.

Outils collaboratifs et de gestion des connaissances :

- Gestion d'un dossier client.
- Veille documentaire.
- Gestion de planning.

V. – *Techniques quantitatives de gestion*

A. – Statistiques descriptives et corrélatives :
Principales notions : population, échantillon, variable statistique, effectifs, fréquences, variables discrètes et continues, densité de fréquence, histogramme, fonction de répartition.
Indicateurs de position : moyenne, mode, médiane, quantile.
Indicateurs de dispersion : variance, écart type.
Autres indicateurs : coefficients de variation, coefficient de dissymétrie.
Corrélations et régression linéaire.
Distributions conjointes, marginales et conditionnelles.
Covariance, coefficient de corrélation, droite de régression.
Variance expliquée et résiduelle.

B. – Probabilités et variables aléatoires :
Définitions.
Lois de probabilités courantes.

C. – Techniques de prévision :
Décomposition d'une série.
Prévision de la composante tendancielle.
Prévision saisonnière.

D. – Mathématiques financières :
Principes, taux utilisés.
Capitalisation d'échéanciers.
Utilisation d'une calculette financière et du tableur.
Actualisation d'échéanciers.
Versements périodiques constants, tableau d'amortissement.

E. – Optimisation :
Base de la programmation linéaire.

ADMISSION

Première épreuve

Interrogation sur les matières juridiques, comptables, financières et fiscales

I. – Droit

A. – Introduction générale au droit :

Les sources du droit : sources internationales, communautaires, nationales (étatiques et professionnelles).
La preuve des droits : objet, charge, modes, admissibilité, évolution.

L'organisation judiciaire :

Juridictions communautaires.

Juridictions nationales du premier degré : civiles, commerciales, pénales et administratives ;

Juridictions du second degré : cours d'appel et cours administratives d'appel.

Cour de cassation et Conseil d'Etat.

Les personnels des juridictions : magistrats et auxiliaires.

Grands principes européens du droit commun du procès : droit à un procès équitable, droit à un procès public et droit à un procès d'une durée raisonnable.

Grands principes du droit français du droit commun du procès : principes relatifs à la compétence des juridictions (compétence d'attribution et territoriale), au déroulement du procès (principes directeurs de la contradiction, de la publicité, de l'oralité des débats, de la neutralité du juge, de la gratuité), au jugement (force exécutoire et autorité de la chose jugée).

Les modes alternatifs de règlement des conflits.

Les règlements amiables : définition, cas de recours (conciliation et médiation civile, médiation pénale et transactions administratives), mise en œuvre.

Les règlements juridictionnels : l'arbitrage (définition, domaine, mise en œuvre).

B. – Théorie générale du contrat :

Notion et fonctions économiques du contrat.

Principes fondateurs du droit des contrats : liberté contractuelle, force obligatoire et bonne foi.

La formation du contrat : conditions de formation, clauses contractuelles particulières, sanctions des conditions de formation.

L'exécution du contrat : obligations à exécuter (voulues par les parties, imposées par le juge), interprétation du contrat.

Les personnes obligées : principe de l'effet relatif et ses exceptions.

Le paiement, mode normal d'exécution du contrat.

Les sanctions de l'inexécution.

C. – Les personnes et les biens :

La personne juridique : utilités de la notion de personne juridique, diversité.

Les personnes physiques :

Capacité et incapacité (définition et distinction).

Éléments d'identification (nom de famille, domicile et nationalité).

Les personnes morales :

Capacité, principe de spécialité, nécessité d'une représentation.

Éléments d'identification : dénomination sociale, siège social et nationalité.

Les commerçants, personnes physiques :

Définition.

Commerçant et entreprise individuelle.

Actes de commerce.

Activités interdites et contrôlées.

Statut personnel du commerçant : incapacité, régime matrimonial, pacte civil de solidarité, nationalité, interdictions, incompatibilités et déchéances.

Statut du conjoint.

Conséquences de l'activité commerciale : statut juridique et obligations du commerçant.

Les autres professionnels de la vie des affaires :

Les artisans : définition et statut.

Les agriculteurs : définition et statut.

Les professionnels libéraux : diversité et statut.

Théorie du patrimoine :

Approche personnaliste et thèse du patrimoine d'affectation : intérêts et limites.

Approche du droit positif français : rattachement à la thèse personaliste et conséquences, composition (biens, droits patrimoniaux et dettes).

Nature juridique.

Droit de gage général et nécessité des sûretés.

La propriété :

Théorie générale de la propriété : attributs et caractères.

L'acquisition de la propriété : par un acte juridique et par un fait juridique.

L'étendue du droit de propriété : objet, servitudes, propriété démembrée (usufruit), exercice entravé du droit de propriété (abus de droit et troubles du voisinage).

Applications particulières de la propriété :

Le fonds de commerce : notion, composition et nature.

La propriété commerciale : conditions d'application du statut des baux commerciaux, régime applicable au bail commercial, droit au renouvellement.

Notions de propriété industrielle : protection des inventions par les brevets, des créations ornementales par les dessins et modèles, des signes distinctifs par la marque.

Notion de droit d'auteur.

D. – L'entreprise en société :

Notions générales.

La société, personne juridique :

Constitution de la société et acquisition de la personnalité morale, apports des associés et immatriculation de la personne morale.

Identité : les attributs de la personne morale (nom, siège, patrimoine, durée et capacité).

Associés et dirigeants, organes sociaux : fonctionnement, représentation, responsabilité, gouvernance.

Aspects juridiques intéressant les capitaux et le résultat : capital social, capitaux propres, notion de bénéficiaire et de dividende, notion de capital variable.

Contrôle et sanctions.

Dissolution et liquidation, modalités et étendue de la personnalité morale pendant les phases de dissolution et liquidation.

La société sans personnalité juridique propre :

Dispositions régissant l'absence de personnalité juridique de la société.

Société de fait.

Société créée de fait.

Société en participation.

Les principaux types de sociétés :

Sociétés à responsabilité limitée : pluripersonnelle et unipersonnelle.

Sociétés anonymes : classique, à directoire.

Sociétés par actions simplifiées : pluripersonnelle et unipersonnelle.

Sociétés en nom collectif.

Sociétés civiles : immobilière, professionnelle, de moyens.

E. – L'association :

Notions générales et typologie.

Constitution et acquisition de la personne morale.

Représentation, fonctionnement et responsabilité des organes sociaux.

Conséquences de l'exercice d'une activité économique (concurrentielle ou non).

Contrôle des associations.

Dissolution et liquidation.

F. – Autres types de groupement :

Caractéristiques essentielles des sociétés en commandite, sociétés d'exercice libéral, sociétés coopératives, sociétés agricoles, sociétés d'économie mixte, groupement d'intérêt économique, groupement européen d'intérêt économique, société européenne.

G. – Droit pénal des affaires :

Infractions spécifiques du droit pénal des sociétés et groupements d'affaires : abus de biens sociaux, distributions de dividendes fictifs, présentation ou publication de bilan ne donnant pas une image fidèle, infractions relatives à la constitution et à la dissolution de la société, aux assemblées, au contrôle de la société ainsi qu'aux droits sociaux et aux modifications du capital social.

Infractions générales du droit pénal des affaires : abus de confiance, escroquerie, faux et usage de faux, recel.

H. – L'entreprise et ses responsabilités :

L'entreprise et la responsabilité délictuelle :

Théorie de la responsabilité délictuelle : fondements, domaine et fonctions.

Les conditions de la mise en œuvre : dommage, fait générateur, lien de causalité.

L'entreprise et la responsabilité pénale.

Le droit pénal général : éléments constitutifs de l'infraction (élément légal, matériel et moral), classification des infractions (crime, délit et contravention), identification de la personne responsable (auteur et complice), peine (notion et principes directeurs).

La procédure pénale : actions (action publique et action civile), instruction préparatoire, jugement et voies de recours.

I. – L'entreprise en difficulté :

Notions sur la prévention des difficultés des entreprises : rôle des exigences comptables, déclenchement de la procédure d'alerte par le commissaire aux comptes, mission du mandataire *ad hoc* et du conciliateur.

Notions sur le traitement des difficultés des entreprises : finalités des procédures de sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire.

J. – Aspects individuels du droit du travail :

La formation du contrat de travail : conditions de formation du contrat (conditions de fond et de forme, formalités auprès de la sécurité sociale et des services du ministère du travail pour l'embauche).

L'exécution du contrat de travail : obligations de l'employeur et du salarié.

Les différentes formes du contrat de travail : contrats à durée indéterminée et contrats atypiques.

L'évolution du contrat de travail : suspension du contrat, modification du contrat, transfert d'entreprise et maintien du contrat de travail.

Les conditions de travail : durée du travail, congés et repos, rémunération du travail (modalités de détermination du salaire et de ses éléments accessoires et complémentaires), formation (le plan de formation, droit individuel à la formation, les congés de formation, financement de la formation).

La rupture du contrat de travail : licenciement (motifs et procédures), démission, commun accord des parties, départ volontaire et mise à la retraite, force majeure et résiliation judiciaire, effets de la rupture du contrat de travail.

Pouvoirs de l'employeur et libertés des salariés :

Les fondements du pouvoir de l'employeur.

Les actes réglementaires de l'employeur (règlement intérieur, notes de service).

Le droit disciplinaire : fautes et sanctions disciplinaires, garanties procédurales, contrôle judiciaire.

La protection de la personne au travail : pouvoir de direction et libertés fondamentales (discrimination, harcèlement, conditions de travail ou d'hébergement contraires à la dignité de la personne humaine), pouvoir de direction et protection du corps (atteintes involontaires à la vie et à l'intégrité de la personne, mise en danger d'autrui, règles d'hygiène et de sécurité).

K. – Aspects collectifs du droit du travail :

La représentation collective :

Les institutions représentatives du personnel : délégués du personnel, comité d'entreprise et de groupe.

Les syndicats : liberté syndicale, statut juridique des syndicats, représentation syndicale dans l'entreprise, rôle de l'action syndicale.

La protection des institutions représentatives du personnel et des syndicats : personnes protégées, moyens de la protection, délits d'entrave.

Le droit d'expression des salariés.

La négociation collective :

Le droit commun de la négociation et des conventions collectives : formation de la convention et modalités d'application, extension et élargissement.

Le droit particulier de la négociation et des conventions collectives : accords nationaux interprofessionnels, accords et conventions de branche, accords de groupe, accords d'entreprise.

L'association des salariés aux performances de l'entreprise :

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

L'intéressement.

Les plans d'épargne.

Le bilan social : champ d'application, modalités d'élaboration et de diffusion.

L. – La protection sociale :

Introduction au droit de la protection sociale :

Régimes sociaux et assurés.

Organisation administrative et financière de la sécurité sociale.

Le régime général de la sécurité sociale :

La protection contre les aléas de la vie : assurances maladie, maternité, invalidité, décès.

La protection de la vieillesse : droits à pension de retraite et prestations.

La couverture des risques professionnels : accidents du travail et de trajet, maladies professionnelles.

La protection en cas de chômage : chômage total, chômage partiel.

La protection sociale complémentaire :

Les régimes complémentaires : institutions et couvertures.

Les régimes d'aide sociale.

Notions sur d'autres régimes sociaux : assurances maladie et vieillesse des travailleurs non salariés non agricoles, régime agricole.

M. – Contrôles et contentieux sociaux :

Les contrôles de l'application du droit du travail et de la protection sociale : contrôle de l'URSSAF, contrôle du travail dissimulé, contrôles de l'inspection du travail.

Le contentieux social :

Les conflits non contentieux de la relation de travail : grève, le lock-out, conciliation, médiation et arbitrage.

Les contentieux de la relation de travail : contentieux prud'homal, contentieux de la sécurité sociale, contentieux civil du travail, contentieux pénal du travail et de la protection sociale.

II. – *Fiscalité*

A. – Introduction générale au droit fiscal :

Définition et caractéristiques de l'impôt.

Les principales classifications des impôts et taxes.

Les sources internes et supranationales du droit fiscal.

B. – L'imposition du résultat de l'entreprise :

L'imposition des résultats dans le cadre des entreprises individuelles : bénéfiques industriels et commerciaux, bénéfiques agricoles, bénéfiques non commerciaux.

L'imposition des résultats dans le cadre des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : champ d'application et territorialité de l'impôt sur les sociétés, détermination et déclaration du résultat fiscal, liquidation et paiement de l'impôt sur les sociétés, traitement des déficits, affectation du résultat et régime des revenus distribués.

L'imposition des résultats dans le cadre des sociétés de personnes : champ d'application, détermination du résultat fiscal, détermination de la quote-part des résultats de chaque associé.

Les crédits d'impôt et les aides fiscales accordés aux entreprises.

C. – La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Champ d'application.

Territorialité.

La TVA collectée.

La TVA déductible.

Le crédit de TVA.

Modalités d'établissement des déclarations de TVA.

Paiement de la TVA.

Régularisations liées au coefficient de déduction.

Règles applicables aux petites entreprises.

D. – L'imposition du capital :

Les droits d'enregistrement : généralités sur les droits d'enregistrement, droits de mutation à titre onéreux sur les cessions d'immeubles, de fonds de commerce, de droits sociaux, les droits d'enregistrement et constitution de sociétés.

Les impôts locaux : principes applicables aux principales taxes.

E. – Les taxes assises sur les salaires :

La taxe sur les salaires, la taxe d'apprentissage, la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue, la participation des employeurs au financement de la construction.

F. – Le contrôle fiscal :

Les différentes formes du contrôle fiscal.

Les principes généraux du contrôle fiscal.

La vérification de la comptabilité.

III. – *Comptabilité*

Le programme de comptabilité est identique à celui de la première épreuve d'admissibilité.

IV. – *Gestion et finance des entreprises*

A. – La valeur :

La valeur et le temps :

Coût de l'argent, taux d'intérêt (nominal et réel).

Valeur présente ou actuelle et valeur future.

Annuités et rentes.

Capitalisation et actualisation en temps discret.

Valeur de marché.

Relation taux requis-valeur.

Evaluation d'une dette à taux fixe.

Taux de rendement actuariel.

La valeur et le risque :

Taux de rentabilité attendu incertain.

Probabilités et rentabilités attendues.

Couple rentabilité-risque : la représentation espérance/écart-type.

Introduction à la diversification : le cas de deux actifs.

Modélisation d'une rentabilité aléatoire avec un modèle à deux facteurs.

Notion de risque diversifiable et de risque non diversifiable.

La valeur et l'information :

Information et incertitude.

Notion de marché financier.

Valeur, information et prix de marché.

Efficiences informationnelles.

B. – Le diagnostic financier des comptes annuels :

La démarche de diagnostic : diagnostic économique et financier d'une entreprise, diversité des méthodes, comparaison dans l'espace et dans le temps.

Analyse des états financiers : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et annexe.

L'analyse de l'activité :

Analyse du compte de résultat : soldes intermédiaires de gestion et capacité d'autofinancement.

Risque d'exploitation : seuil de rentabilité et levier opérationnel.

L'analyse de la structure financière : analyse fonctionnelle du bilan (fonds de roulement net global, besoin en fonds de roulement, trésorerie nette).

L'analyse de la rentabilité :

Rentabilité économique, financière.

Effet de levier.

L'analyse par les ratios :

Ratios de composition, ratios d'évolution.

Ratios d'activité, de rentabilité, d'équilibre, d'investissement, d'endettement, de rentabilité.

L'analyse par les tableaux de flux :

Tableaux de financement et tableaux de flux de trésorerie.

Capacité à supporter le coût de la dette, solvabilité.

Capacité à financer les investissements.

C. – La politique d'investissement :

Les projets d'investissement : estimation des flux des projets, capacité d'autofinancement d'exploitation, variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation, immobilisations, valeurs terminales.

Taux d'actualisation, coût du capital pour un projet.

Critères de sélection financiers : valeur actuelle nette, taux interne de rentabilité, délai de récupération du capital investi, taux de rendement global.

Critères de sélection non financiers.

La gestion du besoin en fonds de roulement :

Approche normative d'évaluation du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Action sur les postes clients, fournisseurs et stocks.

D. – La politique de financement :

Les modes de financement :

Autofinancement.

Financement par augmentation de capital, par emprunt et par crédit-bail.

Coût des moyens de financement.

Les contraintes de financement :

Equilibre financier.

Risque financier et garanties.

La structure du financement :

Coût du capital.

Structure financière et valeur de l'entreprise.

Le plan de financement :

Objectifs du plan de financement.

Processus d'élaboration.

Modalité d'équilibrage.

E. – La trésorerie :

La gestion de la trésorerie :

Prévisions de trésorerie.

Modalités d'équilibrage : financement des insuffisances de trésorerie (escompte, crédits de trésorerie, découvert), placement des excédents.

La gestion du risque de change :

Couverture du risque de change commercial (emprunt-dépôt, change à terme, option de change).

Deuxième épreuve

Anglais appliqué à la vie des affaires

Les aptitudes évaluées pour l'épreuve orale d'anglais appliqué à la vie des affaires sont les suivantes :
Comprendre et commenter, en anglais, des documents de la vie des affaires, tels que des textes, graphiques et tableaux tirés de revues ou d'un rapport annuel d'entreprise. »

Art. 4. – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2013.

Art. 5. – Les dispositions de cet arrêté sont applicables en Nouvelle-Calédonie et dans les îles Wallis et Futuna.

Art. 6. – Le directeur des affaires civiles et du sceau, le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et le délégué général à l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 mars 2013.

*La garde des sceaux,
ministre de la justice,
CHRISTIANE TAUBIRA*

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
GENEVIÈVE FIORASO*

*Le ministre des outre-mer,
VICTORIN LUREL*